

---

H-France Review Vol. 22 (January 2022), No. 15

Marie-Laure Legay, *Finance et calomnie. L'abbé Terray, ministre de Louis XV*. Paris : CNRS Editions, 2021. 308 pp. Figures, notes, bibliographie. €25.00 (pb). ISBN 978-2-271-12707-5.

Compte-rendu par Jérôme Loiseau, Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Avec ce livre, Marie-Laure Legay signe pour la première fois une biographie, celle du dernier contrôleur général des Finances qui œuvra sous Louis XV de 1769 à 1774, l'abbé Terray. Avec ses deux homologues, Maupeou à la Justice et D'Aiguillon aux Affaires étrangères, ils incarnent le triumvirat qui gouverne la France des dernières années du règne de Louis XV qui voient, selon les mots apocryphes du chancelier Maupeou, la monarchie gagner contre le Parlement un procès qui durait depuis de trois siècles.[1]

Si les deux premiers ministres se taillent dans l'historiographie la part du lion, il faut bien reconnaître, et c'est tout l'intérêt de l'ouvrage, que l'abbé Terray est un peu moins célèbre. Peut-être ce désintérêt relatif renvoie-t-il à la technicité que requiert l'intelligence des finances, un domaine dans lequel excelle Marie-Laure Legay, cette spécialisation l'ayant sans-doute conduite à cet objet et à relever le défi de donner à voir et comprendre la vie d'un homme et des liens qu'il tissa avec son époque.[2]

L'enjeu, exprimé de façon très claire dès les premières pages, n'est pas de réhabiliter celui qui fut de son vivant condamné par l'opinion publique qui l'avait affublé du sobriquet de « Grand houssoir » en raison des coupes budgétaires qu'il appliquait aux dépenses de la monarchie, et notamment aux pensions et autres avantages des *insiders* du régime à la manière dont on donne des coups de balai, c'est-à-dire sans ménagement. Il s'agit bien plutôt de faire « œuvre utile » afin que la connaissance historique sur Terray ne se réduise plus à la caricature que l'on a donnée de lui, à savoir être « un détestable abbé, voleur du peuple et de l'État » (p. 249) ! Alors, que peut-on retenir du travail de l'historienne dont l'argumentation repose sur l'identification, la description et l'analyse des trois vies de Terray ?

D'abord, que sa carrière politique est le fruit de ses qualités intrinsèques qui s'expriment tout particulièrement au parlement de Paris dont il est conseiller-clerc à partir de 1736 mais aussi du legs financier et social de son oncle, médecin de la princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV et de son beau-frère, page du dauphin. Il y eut donc, dans la proximité du pouvoir monarchique, des Terray avant Terray.

Ensuite que son œuvre de ministre s'inscrit dans une modernité toute technocratique qui plonge ses racines jusqu'à Colbert : enquêtes, sollicitation des intendants, mesures paramétriques plus

que systémiques, à l'inverse donc de son « collègue » Maupeou, mais qui suscitent tout autant l'ire de la Cour et de l'opinion publique, subsumée par les *Mémoires de l'abbé Terray*, véritable best-seller de l'année 1776, attribué à la plume de Jean-Baptiste-Louis Coquereau. Réfléchir à la fabrique de la légende noire de l'abbé, en décortiquant ce libelle, constitue le fil rouge de cette narration historique en même temps qu'elle offre une réflexion plus générale sur la nature du débat politique dans un régime qui ignore les contrepouvoirs et suscite dès lors ce « vacarme rumorale » dont Terray, comme Maynon d'Invauc avant lui, fut l'objet. Loin des excès rapportés par les novellistes, Terray, à bien suivre les arguments développés, fut en réalité animé par le souci de faire d'abord le service du roi et d'assurer l'approvisionnement des Français du mieux qu'il était possible, sans chercher à renverser la table par une réforme radicale du système fiscal-financier, contrairement à Maupeou. Et c'est bien cette modération, selon l'auteur, qui le perdit en définitive et précipita sa fin.

Enfin, l'ouvrage nous apprend qu'il existe aussi un Terray intime, passionné par son château de la Motte-Tilly, en Champagne, non loin de Provins, et l'aménagement de ses jardins tout autant que par la constitution d'une belle collection d'œuvres d'art, un goût qui trouvera à s'exprimer plus sûrement une fois devenu, en 1773, directeur des bâtiments du roi, se prenant notamment de passion pour un projet d'aménagement d'un musée dans la galerie reliant le Louvre aux Tuileries où auraient été exposés des tableaux, sculptures, meubles du roi et même des ouvrages de sa propre bibliothèque. Ces remarques composent une image corrigée, mesurée de l'empreinte historique du ministre qui n'aura jamais été cet ennemi du bien public qu'on prétendit qu'il fût mais qui, pour autant, en gouvernant par arrêt du Conseil, prêtait le flanc à l'accusation de despotisme.

Marie-Laure Legay s'appuie sur un corpus documentaire impressionnant : son *Terray*, outre les sources imprimées finalement classiques, est le fruit d'une enquête systématique dans de nombreux dépôts d'archives à Paris et en régions. Elle utilise particulièrement la sous-série 1J des archives départementales (documents entrés par voie extraordinaire) de l'Aube qui lui offre non seulement des informations précieuses sur l'administration de son domaine et des seigneuries de la Motte-Tilly, les coupes de bois ou le percement d'un canal mais encore de nombreuses pièces historiques renseignant sur son maniement ministériel. Forte de la diversité de ce matériel archivistique, l'étude suit un cheminement rigoureux en six étapes, balisées par vingt-trois chapitres, en général courts, clairs et précis. Ils permettent aux lecteurs, hormis les deux premiers chapitres consacrés à une réflexion sur la calomnie, de suivre la vie et l'œuvre de Terray depuis ses origines provinciales en Forez, entre Loire et Lignon, dans un milieu de secrétaires du roi, ayant connu les délices de l'ascension sociale grâce aux profits familiaux tirés de l'agriculture investis dans les charges royales et à une politique matrimoniale avisée, jusqu'à sa mort, « les os ramollis », le 22 février 1778, à l'âge de 63 ans.

Mais, comme on l'attend d'ailleurs d'une biographie, le récit engage aussi le dialogue avec des dimensions historiographiques bien plus générales que la seule trajectoire singulière de l'abbé Terray dans un XVIII<sup>e</sup> siècle incarné par les figures des grands philosophes qu'il semble peu goûter et par des débats économiques auxquels il ne pouvait rester étranger, notamment celui sur la liberté du commerce des grains. L'abbé, face à la cherté de 1770, n'hésite pas à en suspendre l'exportation révélant ainsi « qu'à ses yeux les grains constituaient », écrit Marie-Laure Legay, « un bien d'intérêt commun, un bien social qui ne pouvait être confié aux seules mains des propriétaires et des marchands » (p. 155). Il se fit aussi le défenseur de la pomme de terre et le promoteur des ateliers de charité dans les provinces du royaume. Dans la même veine, il se

montra sensible moins à l'injustice qu'à la violence fiscale suscitée par les lacunes des connaissances sur le rendement réel des terres, d'où son action en faveur d'une évaluation plus précise des bien-fonds sur lesquels pesaient les vingtièmes, une politique analysée par l'historienne comme un essai de « cogestion avec les contribuables pour parvenir à établir progressivement un impôt territorial unique » (p. 176). Elle se traduit par des enquêtes de terrain menées par des directeurs et des contrôleurs des vingtièmes. Avec la grande entreprise de statistique annuelle des naissances, décès et mariages prescrite par la circulaire du 14 août 1772, Terray témoignait de son attachement à la science nouvelle de l'arithmétique politique qui visait « à saisir rationnellement, scientifiquement le royaume » (p. 178).

Terray comme figure de la modernité politique, en raison de son attachement à un gouvernement par la raison, se donne encore à voir dans la description précise qui est fournie du fonctionnement « au vrai » du contrôle général.<sup>[3]</sup> Les lieux de pouvoir des finances, l'organisation particulière du ministère, entre d'une part des intendants de finance, officiers depuis 1690, et le contrôleur général, nommé par le roi et donc révocable de même que la présentation du monde des commis sont autant d'informations particulièrement précieuses pour ceux qui s'intéressent à la genèse et au développement de l'État moderne en France. Et dans ces pages consacrées au travail du ministre surgissent également des considérations plus nettement micro-politiques : le renvoi, dès son entrée en fonction, de trois des sept intendants de finance, ses vues sur la chancellerie ou sur le secrétariat d'État à la marine, les tensions importantes avec Choiseul qui expliquent pour partie la banqueroute partielle de février 1770 lorsque Terray, fraîchement nommé, dut suspendre toute une série de paiements en raison du refus du banquier Laborde, à la demande de Choiseul, d'apporter son crédit au service du roi.

*In fine*, les quelques éléments rapportés ici introduisent à la richesse d'un travail qui s'inscrit dans la continuité des grandes biographies consacrées aux contrôleurs généraux du royaume de France.<sup>[4]</sup> Marie-Laure Legay apporte ainsi une contribution généreuse et essentielle à l'histoire politique et financière de l'État royal en France mais aussi à celle de la sphère publique et de sa dynamique. Soulignons encore la belle qualité de l'ouvrage, ses illustrations nombreuses et on l'aura compris tout le plaisir que l'on peut trouver à le lire et à découvrir l'épaisseur historique d'un personnage dévoué à la cause de l'État royal, qui eut à prendre en charge l'une des responsabilités les plus complexes du gouvernement, excitant ainsi les critiques et les calomnies que la fréquentation de ses jardins apaisa peut-être ?

## NOTES

[1] Signalons à ce sujet la récente thèse de doctorat de Vincent Cossarutto, « La monarchie et l'espace public au temps de la révolution Maupeou, 1770-1775 », Université de Bourgogne-Franche-Comté, 2021 ; et également de Vincent Cossarutto, *Voltaire au service du roi. Un pamphlétaire politique au temps de la révolution Maupeou* (Besançon : Presses de l'Université de Franche-Comté, 2019).

[2] Notamment : Marie-Laure Legay, *Dictionnaire historique de la comptabilité publique : vers 1500-vers 1850* (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010) et *La banqueroute de l'État royal : la gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution française* (Paris : Editions de l'EHESS, 2011).

[3] Voir à ce sujet la préface de Joël Cornette au livre de Stéphane Guerre, *Nicolas Desmaretz (1648-1721), le Colbert oublié du Roi Soleil* (Seyssel : Champ Vallon, 2019).

---

[4] Depuis la thèse de Marcel Marion, *Machault D'arnouville : étude sur l'histoire du contrôle général des finances de 1749 à 1754* (Paris : Hachette, 1891), en passant par les études de Jean Egret, *Necker, ministre de Louis XVI, 1776-1790* (Paris : Champion, 1975) et de Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières : le ministère L'Averdy, 1763-1768* (Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999) jusqu'à celles plus récentes d'Arnaud Orain, *La politique du merveilleux : une autre histoire du système de Law (1695-1795)* (Paris : Fayard, 2018) et de Stéphane Guerre, *Nicolas Desmaretz*.

Jérôme Loiseau

Laboratoire interdisciplinaire de recherches « sociétés, sensibilités, soins » - Umr 7366

Université de Bourgogne-Franche-Comté

[jerome.loiseau01@u-bourgogne.fr](mailto:jerome.loiseau01@u-bourgogne.fr)

Copyright © 2022 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Review* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172